



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



## SEPTEMBRE 2012

### NUMÉRO SPÉCIAL N° 40



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Annonces et avis – Recueil des actes administratifs

## S O M M A I R E

|   |          |
|---|----------|
| <b>DIVERS</b> .....   | <b>2</b> |
| <i>DIRM : DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MANCHE EST-MER DU NORD</i> .....   | <b>2</b> |
| <i>Arrêté n° 121/2012 du 31 août 2012 portant autorisation de prélèvements de coquilles St-Jacques - GRANVILLE-BLAINVILLE</i> ..... | <b>2</b> |

---



---

DIVERS

---



---

**Dirm : Direction Interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord*****Arrêté n° 121/2012 du 31 août 2012 portant autorisation de prélèvements de coquilles St-Jacques - GRANVILLE-BLAINVILLE***

Art. 1 : Les navires HELCYON (CH 928278) et LE DONAX (CH 922568) sont autorisés à prélever un kilogramme de coquilles Saint-Jacques de taille inférieure à la taille minimale de capture.

Art. 2 : Ces prélèvements seront effectués en plongée sous-marine du 3 au 7 septembre 2012 au large de Granville et de Blainville.

Art. 3 : Les prélèvements s'effectuent sous la responsabilité du SMEL.

Les coquilles Saint-Jacques prélevées sont destinées uniquement à des fins d'analyses scientifiques.

Art. 4 : Le Directeur Interrégional de la Mer Manche-Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Haute-Normandie ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : Pour le préfet de la région Haute-Normandie et par subdélégation, L'adjoint du directeur interrégional de la Mer : Patrick SANLAVILLE

